

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2024 / N°4

SEANCE du 09 JANVIER 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour :14 Abstention : 0
Date de la convocation : 02.01.2024

L’an deux mil vingt- quatre et le neuf janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile

**Absents excusés : BROCHIER Nicolas donne procuration à LAMBERT Daniel
VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
MANENT Corinne donne procuration à LASSAGNE Cécile**

Objet : Acquisition de jeux d’enfants parc Rusitti

Le bureau propose l’acquisition de jeux d’enfants pour les installer dans le parc Rusitti.
Des devis ont été demandé à plusieurs sociétés.
La moins disante étant la société C.M.C avec un montant de 6998 .00 € HT pour l’achat d’une structure cabane avec toboggan et de deux jeux à ressort.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l’unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accepte** l’achat de jeux d’enfants à la société C.M.C pour un montant de 6998.00 € HT.
- **Dit** que cette dépense sera prévue au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 10.01.2024

Le Maire,
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 11.01.2024
Et de la réception en Préfecture le 11.01.2024

Le Maire